



***PREMIERE REUNION INFORMELLE DES ASSOCIATIONS
REGIONALES DE REGULATION
(Genève, 7 décembre 2003)***

Des représentants de toutes les associations régionales et sous-régionales de régulation se sont réunis pour la première fois à Genève le 7 décembre 2003. Cette réunion informelle a été convoquée et animée par Hamadoun I. Touré, Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT). Des organismes de développement et d'autres organisations internationales et régionales ayant apporté un appui actif à des associations de régulation ont également pris part à cette réunion, qui avait pour objectif d'engager un dialogue à l'échelle mondiale entre associations régionales et sous-régionales de régulation et de leur permettre de se rencontrer pour tirer parti de leurs expériences respectives en vue de faciliter la coopération. M. Touré s'est engagé à favoriser ce dialogue informel à l'échelle mondiale par des moyens virtuels en créant un forum de discussion spécialisé (G-REX), à coordonner les travaux de ces associations en leur offrant la possibilité d'échanger des informations, par exemple des principes directeurs ou les meilleures pratiques et des modèles via le site web TREG et à apporter un appui à la deuxième réunion informelle annuelle qui se tiendra en 2004, dans le cadre du Colloque mondial des régulateurs (GSR).

Résumé des débats

Des représentants de chacune des associations régionales de régulation ci-après ont brièvement présenté la structure, les objectifs et les activités actuelles de leur association, ainsi que les activités qu'elles projetaient de mettre en oeuvre:

- Association des régulateurs de télécommunication d'Afrique australe (TRASA).
- Forum latino-américain des organismes de réglementation des télécommunications (REGULATEL).
- The South Asian Telecommunications Regulators' Council (SATRC).
- Réseau des régulateurs africains de télécommunication (ATRN).
- Groupe des régulateurs indépendants (GRI) et Groupe des régulateurs européens (GRE).
- Association des régulateurs de télécommunication de l'Afrique de l'Ouest (WATRA).
- Association des régulateurs de l'information et de la communication de l'Afrique orientale et australe (ARICEA).
- Organization of Caribbean Utility Regulators (OOCUR).
- Réseau des régulateurs de télécommunication des pays arabes (ARN).
- Réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL).
- Asean Telecommunication Regulators' Council (ATRC).

Les débats ont clairement montré que la plupart de ces associations avaient des objectifs communs, à savoir harmoniser les politiques de télécommunication, assurer une coordination, procéder à des échanges de vues, d'idées et de données d'expérience sur tous les aspects de la régulation des télécommunications, encourager la mise en place de réseaux de télécommunication efficaces, appropriés et présentant un bon rapport coût-efficacité, harmoniser et utiliser au mieux des ressources limitées (spectre électromagnétique, numérotage, etc.), mettre en évidence et échanger les meilleures pratiques, promouvoir le développement des ressources humaines et contribuer à l'intégration de leur région.

Plusieurs associations ont indiqué qu'elles avaient élaboré, ou qu'elles étaient en train de le faire, des modèles de lignes directrices sur des questions aussi fondamentales que l'interconnexion, l'octroi de licences, les tarifs, l'accès universel, les plans régionaux de bandes de fréquences, etc. Un rang de priorité élevé est également accordé à la formation. Conjointement avec leurs partenaires respectifs, ces associations organisent des cours de formation et des ateliers sur différents thèmes présentant de l'intérêt pour leurs homologues.

Des représentants de certaines organisations régionales comme la CITEEL et Connexion africaine ont également pris la parole et ont présenté leur organisation. Connexion africaine a informé les participants que son projet avait été mené à bien, que son secrétariat, dont le siège se trouve en République sud-africaine, avait été fermé et que ses activités avaient été confiées à l'Union africaine des télécommunications (UAT) ainsi qu'à d'autres organismes de la région. La Commission européenne (CE) a informé les associations que des crédits pouvaient être obtenus dans le cadre des programmes gouvernementaux correspondants réalisés conjointement avec l'Union européenne (UE) et par l'intermédiaire des ministères des finances ou de la planification concernés. Par ailleurs, le représentant de la Commission européenne a fait savoir qu'un projet financé par l'Union européenne avait été mis en oeuvre récemment par l'UIT/BDT en vue d'aider les régulateurs africains.

La Banque mondiale a indiqué que dans le cadre de sa contribution, un Manuel sur les télécommunications avait été élaboré et qu'un CD-ROM était mis à la disposition des personnes intéressées (ce Manuel est également accessible à l'adresse suivante: <http://www.infodev.org/projects/314regulationhandbook/> et <http://www.itu.int/ITU-D/treg/related-links/links-docs/Genregulation.html>). Ces organisations régionales ont également souligné que les crédits internationaux devaient être complétés par des ressources locales.

Les participants ont mis l'accent sur la nécessité de concevoir un mécanisme de coopération plus structuré entre les régulateurs au niveau mondial, en indiquant que les associations devaient s'efforcer d'inciter leur pays membre à appliquer au niveau national leurs lignes directrices et modèles de politique. Il a été reconnu qu'il fallait renforcer les synergies entre les associations régionales, afin d'encourager la suppression des obstacles d'ordre réglementaire pour favoriser la connectivité transfrontière. Le régulateur de la Jordanie a informé les participants que la première réunion du Réseau des régulateurs des pays arabes (ARN) se tiendrait en mars 2004 et a invité les personnes intéressées à y participer et à se réunir de manière informelle pour créer une commission de direction mondiale des régulateurs régionaux. Le Directeur du BDT a souligné à nouveau que cette commission de direction devait demeurer informelle. Il a également été suggéré que les associations de régulation des télécommunications collaborent avec d'autres régulateurs de services publics, souvent de création récente, afin d'échanger leurs données d'expérience et de leur permettre de tirer parti de l'expérience acquise par les régulateurs de télécommunication. Les participants ont reconnu la nécessité de mettre en place un mécanisme de collecte des données et des méthodes de gestion mieux structurées, afin d'éviter toute incompatibilité entre les données utilisées dans différentes études effectuées par certaines organisations. Etant donné que cette réunion avait un caractère informel, le Directeur du BDT a suggéré que les objectifs identifiés pendant les débats soient transmis au Colloque mondial des régulateurs, afin qu'ils recueillent une approbation à caractère plus officiel.

Liens vers les documents de la réunion informelle:

http://www.itu.int/ITU-D/treg/Events/Seminars/2003/GSR/Informal_meeting/documents_informal.html

Site web TREG consacré aux Associations régionales de régulation:

<http://www.itu.int/ITU-D/treg/related-links/links-docs/regional-reg-associat.html>

Site web TREG consacré aux modèles de lignes directrices et de législations:

<http://www.itu.int/ITU-D/treg/related-links/links-docs/modelleg.html>